



100€ d'économies, (1)
soit 2 mois gratuits !



Merci de joindre une photo d'identité à cet emplacement

Demande de carte ABONNEMENT ANNUEL (2)

INSCRIPTION

Mois et année du début de votre abonnement :
Nom, prénom :
Né(e) le :/...../.....
Adresse :
Code postal : Commune :
Tel Fixe : Tel Mobile :
Courriel :

TRAJET

Nom de la ligne :
Point de montée :
Point de descente :

MODALITES

Pour recevoir votre carte d'abonnement annuel, merci de compléter ce formulaire et de le retourner à la CAT Transdev, accompagné de votre paiement ou de votre mandat de prélèvement bancaire*.

Mode de paiement de la carte d'abonnement annuel :

- comptant (**500€**).
- Par prélèvement automatique (10 fois 50€).

Joindre

- Un chèque de 500€ établi à l'ordre de la CAT Transdev.
- Ou**
- Le Mandat de prélèvement bancaire proposé ci-contre accompagnée d'un RIB.

(1) : Abonnement annuel (hors ligne 31 Quimper-Brest) : 500 € avec l'offre et 600 € sans l'offre, soit 100 € d'économie à l'année.

(2) : carte d'abonnement annuel, valable 12 mois consécutifs (hors ligne 31 Quimper – Brest).

* : prélèvement bancaire en 10 fois (en cas de prélèvement bancaire refusé pour provision insuffisante ou autre, les frais occasionnés seront à votre charge).

Date _____

Signature



Les informations recueillies sont utilisées afin de répondre à vos demandes d'inscription et de renouvellement aux services de transport scolaire organisés par la Région Bretagne. Les données collectées sont destinées aux services concernés de la Région, et le cas échéant, à leurs sous-traitants et prestataires. Vous disposez du droit d'accéder aux informations qui vous concernent, notamment pour y apporter d'éventuelles corrections ainsi que du droit à la limitation du traitement et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre mort. Vous disposez, également, du droit de vous opposer à tout moment, à ce traitement. Pour exercer ces droits, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse informatique-libertes@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès du Délégué à la Protection des Données de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7. Pour en savoir plus, consultez la politique de protection des données applicable à la gestion des services de transport scolaire sur www.breizhgo.bzh.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA



Référence Unique du Mandat :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : **TRANSDEV BRETAGNE**
20, rue du Pré du Bois
CS 26 321
35 063 Rennes Cedex

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **TRANSDEV BRETAGNE**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

CREANCIER

Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR86ZZZ86DCFD
Nom du créancier : TRANSDEV BRETAGNE
Adresse (N° et rue) : 20, rue du Pré du Bois – CS 26321
Code postal et ville : 35 063 Rennes Cedex
Pays : France

DEBITEUR

Nom du débiteur :

Adresse (N° et rue) :

Code postal et ville :

Pays :

N° de compte IBAN :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code BIC :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

POUR UN PRÉLÈVEMENT **RÉCURRENT /** **UNIQUE**

Date (jour/mois/année) : / /

Lieu :

Signature :

--

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, sans les séparer
en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.